

TRAVAUX DIRIGES

MATIERE : Contrôle de gestion NIVEAU : L 3 ENSEIGNANT : Y. ABASSI	TD N ° : 1 THEME : Les préalables à la budgétisation
---	---

QUESTIONS A CHOIX MULTIPLES :

Cochez les bonnes propositions

- 1) Le contrôle de gestion vise à :
 - a- Vérifier la bonne exécution des instructions de la direction.
 - b- Garantir l'efficacité et l'efficience de l'entreprise.
 - c- Vérifier la pertinence des choix stratégiques.
 - d- Définir des indicateurs de performance.
- 2) La mise en place d'un contrôle de gestion requiert :
 - a- Une structure centralisée.
 - b- Un style de direction participatif.
 - c- Un système d'information pertinent.
 - d- Un style de direction autoritaire.
- 3) Dans sa version actuelle le contrôle de gestion :
 - a- Repose essentiellement sur les techniques de contrôle des coûts.
 - b- Intègre des indicateurs qualitatifs.
 - c- Repose des échanges de données informatisées.
 - d- Est conçu comme un contrôle de conformité et de vérification.
- 4) Le plan opérationnel :
 - a- C'est la programmation sur une durée pluriannuelle des tâches activités et projets à mener pour réaliser le plan stratégique de l'entreprise.
 - b- Présente un niveau de détail moins important que celui figurant le budget.
 - c- Porte sur le court terme.
 - d- Précède la planification stratégique.
- 5) La planification stratégique permet de fixer :
 - a- Les domaines d'activités dans lesquels on souhaite intervenir
 - b- Les objectifs de ventes annuels.
 - c- Les avantages concurrentiels.

- d- Les moyens humains financiers et techniques.
- 6) Le calcul des écarts entre les réalisations et les objectifs dans les budgets permet :
 - a- De corriger les décisions.
 - b- D'ajuster éventuellement les objectifs.
 - c- De corriger le choix des avantages concurrentiels.
 - d- D'ajuster les investissements engagés.
- 7) Les objectifs doivent être :
 - a- Hiérarchisées.
 - b- Mesurables.
 - c- Associés à une période de temps précise.
 - d- Partagés entre plusieurs centres de responsabilité.
- 8) Les objectifs définis dans les budgets sont :
 - a- Imposés par la direction générale.
 - b- Négociés entre les responsables et la direction générale.
 - c- Interdépendants.
 - d- Qualitatifs.
- 9) Dans la procédure budgétaire :
 - a- Les ventes déterminent la production.
 - b- La production détermine les achats.
 - c- Les plans opérationnels déterminent les investissements.
 - d- Les plans opérationnels déterminent la trésorerie.
- 10) Le budget des investissements :
 - a- Dépend essentiellement des programmes des ventes.
 - b- Dépend essentiellement des plans opérationnels.
 - c- Valorise uniquement les achats de machines.
 - d- Valorise les achats et les cessions de machines.